

Dynamiques des frontières professionnelles et des activités de travail

- Les antonymes du terme professionnel ne sont pas univoques : bénévole, militant, domestique, amateur, profane renvoient tous à des définitions différentes du « professionnel ». Les activités de travail sont elles-mêmes prises dans des registres variés : le métier, la profession, la qualification, la spécialisation, la certification, l'occupation, l'emploi, la fonction sont autant de façons de classer et hiérarchiser des activités entre-elles, de les opposer, de les reconnaître ou de les neutraliser.

- Observer les dynamiques de construction des « groupes professionnels » et les pratiques de travail qui les fondent, consiste alors aussi à analyser les processus de désignation des activités, l'attribution de définitions et en conséquence la constitution des frontières de ces groupes et de leur mobilité. A l'intérieur de cette dynamique, le recours à la catégorie « profession » (et à ses dérivés « professionnel », « professionnalisation », etc.) retient particulièrement notre attention. Ceci d'autant plus fortement que les institutions sociales, les organisations de travail et la société ont progressivement mobilisé ce registre, en lieu et place des acteurs à l'origine de ces activités. En témoignent les nombreux appels à « la professionnalisation des agents » par les administrations, l'affichage de « valeurs professionnelles » par des entreprises, ou la revendication « d'attitudes professionnelles » par des usagers du service public. En revanche, cette préoccupation ne doit pas faire oublier que certaines activités relevant d'une expertise commune et manifestant la défense de territoire et de modalités d'exercice peuvent ne pas être désignées comme « professionnelles », ni par leur environnement, ni même parfois par leurs membres mêmes. Le recours au terme de profession ne saurait suffire à constituer notre objet. C'est bien plutôt un champ sémantique plus large qu'il faut saisir et les inclusions/exclusions que sa mobilisation permet.

- Dès lors, ce qui nous permet d'inclure une activité sociale dans notre champ d'analyse, c'est l'énonciation ou la manipulation de ces frontières, dans le champ sémantique de la profession, qu'elles soient légales, administratives, symboliques ou uniquement discursives. Cette approche permet ainsi de saisir des activités comme relevant d'une analyse du fait professionnel, même si elles ne sont pas instituées (par l'Etat, les organisations ou la sociologie des professions) comme telles. Ce qui compte, c'est la parole des acteurs ou des acteurs en situation institutionnelle (porte-parole par exemple), les frontières telles qu'elles sont construites. A l'inverse, cette approche permet d'interroger les catégories institutionnelles : l'attribution de l'étiquette professionnelle ne suffit pas à considérer une activité comme telle, mais cela suppose alors d'interroger le jeu de désignations et contre-désignations. La prise en compte de cette dimension langagière ouvre sur deux perspectives articulées. La première consiste à saisir les pratiques discursives autour des groupes professionnels, comme productrices d'un ensemble différencié de discours. En effet, toutes les activités professionnelles comportent une activité discursive (F. Leimdorfer, constitution des professions sous l'aspect langagier), et pour certaines, celle-ci est au cœur de leur pratique (par exemple les professions juridiques). Ces pratiques langagières et discursives, lorsqu'elles sont récurrentes et stabilisées, sont une forme d'institutionnalisation de la profession. De plus, les catégorisations des professions (leur nomination par exemple) exercent un effet réflexif sur la constitution et l'identité de groupes professionnels autonomisés, de même que l'émergence de discours spécifiques

à ces professions contribuent à ordonner le champ des activités sociales. Entre autonomisation des pratiques langagières et institutionnalisation des places d'énonciation légitimes, les pratiques discursives liées aux professions génèrent une différenciation d'ensembles de discours. Ce processus permet d'aborder la constitution des groupes professionnels comme une tension entre des places et des registres d'énonciation, tension propre à créer des phénomènes de disparition, de déplacement ou de brouillage des frontières.

- Une seconde perspective vient alors compléter ce processus. Dès lors que l'activité professionnelle est aussi un ensemble de savoirs, savoir-faire, gestes, techniques, etc., celle-ci comporte une dimension pratique. L'activité professionnelle ne peut se réduire à une pratique discursive. Elle est un ensemble d'activités concrètes, d'actions sur des sujets et des objets. Elle est travail : travail de la matière, travail du savoir, travail des relations. Elle est aussi position sur un marché du travail. Elle est enfin travail de soi, dans une double approche biographique et institutionnelle. Les recherches de de C. Ollivier sur les architectes d'intérieur, de M. Cattla et alii sur la professionnalisation des élus, de L. De Verdalle sur les metteurs en scène, de Ph. Milburn sur la formation des professions judiciaires s'inscrivent dans cette ligne de réflexion.

- Dimensions pratique, économique et dimension langagière sont indissociables, car si « dire, c'est faire », selon la célèbre formule d'Austin, « faire (son métier) », c'est aussi dire « ce qui doit être fait » (Hughes). Mais cette articulation de dimensions peut-être problématique. Car si les discours sont différenciés, ils font aussi face à des pratiques hétérogènes. La deuxième tension à analyser est donc celle qui régit les relations entre l'univers des discours et l'univers des pratiques.